

## Outil de Cartographie de la prestation de services : Réponse urbaine pour les réfugiés

### *Cartographier les organisations humanitaires et de la communauté d'accueil pertinentes à la prévention de la VBG et l'atténuation du risque de VBG*

#### Introduction

Aujourd'hui, plus de deux tiers des réfugiés vivent dans des zones urbaines plutôt que dans des camps de réfugiés ou les implantations. Ils migrent vers les villes pour diverses raisons, des opportunités éducatives et économiques à l'amélioration du logement et, dans certains cas, une meilleure sécurité. Pourtant, les réfugiés urbains vivent habituellement aux côtés de la communauté d'accueil pauvre en milieu urbain, et avec eux, ils connaissent des niveaux élevés de chômage, la violence, le logement inférieur aux normes, et l'accès limité aux ressources comme l'eau potable, les services de santé et les transports publics.

La réponse urbaine a besoin d'un nouveau modèle humanitaire. Plutôt que de construire une nouvelle infrastructure de services pour desservir la population de réfugiés, comme c'est l'approche traditionnelle dans les camps, la réponse urbaine doit essayer de tirer parti de la grande variété de services, de ressources et le capital social qui existe déjà dans les villes. Cela implique de travailler avec les gouvernements hôtes et les communautés d'accueil pour intégrer les réfugiés dans les services existants, des écoles primaires aux hôpitaux, et veiller à ce que les membres des communautés d'accueil bénéficient également de toutes les contributions à ces services que les acteurs humanitaires peuvent faire en retour.

En plus d'aider à garantir l'accès des réfugiés aux services de base, la promotion de la protection des réfugiés est une composante essentielle de la réponse urbaine. Elle est également très complexe, ce qui nécessite une approche « multi-dimensionnelle » qui requiert parfois « des négociations avec les acteurs non conventionnels »<sup>1</sup>. Une première étape clé dans la promotion de la protection est *la cartographie de tous les différents acteurs et institutions qui sont actuellement pertinentes.* » - ou *potentiellement pertinentes* - à un environnement de protection des réfugiés, en particulier ceux qui concernent la prévention de la VBG et l'atténuation des risques de VBG. Cette cartographie doit se faire dans tous les secteurs, et inclure non seulement les acteurs gouvernementaux, mais aussi des groupes de la société civile et des organisations communautaires. Même si les organisations ne fournissent pas des services aux réfugiés, elles peuvent être disposées à le faire dans l'avenir, ou au moins, donner des conseils sur la façon dont les réfugiés peuvent survivre plus en toute sécurité dans la ville. La cartographie

---

<sup>1</sup> HCR, *La mise en œuvre de la Politique du HCR sur la Protection des Réfugiés et des Solutions en Milieux Urbains* (2012), <http://www.unhcr.org/516d658c9.pdf>



personnalisée doit également être faite pour différentes sous-populations de réfugiés car elles font face à des vulnérabilités et des risques de VBG dans la ville. Parmi ces sous-populations, nous avons les femmes ; les enfants ; les lesbiennes, les gays (homosexuels), les bisexuels, les transsexuels et personnes intersexuées (LGBTI) ; les personnes handicapées ; les travailleuses du sexe ; les survivants de sexe masculin de violence sexuelle ou de violence basée sur le genre ; et les personnes âgées.

Il pourrait s'avérer difficile d'établir des liens avec les organisations de la communauté d'accueil. Certaines peuvent être légalement tenues de fournir des services aux réfugiés, mais néanmoins discriminer ces réfugiés ou leur fournir des soins de qualité inférieure. D'autres peuvent ne pas avoir la capacité ou le financement pour étendre leurs activités aux réfugiés. Cependant, la première étape dans la création d'un réseau de protection est de cartographier ses participants actuels et son éventuelle ampleur. C'est seulement alors que le HCR et ses partenaires pourront être en mesure d'engager des discussions avec ces organisations pour connaître les informations ou soutien dont elles ont besoin pour être plus inclusives des réfugiés.

### L'outil de cartographie de la prestation des services urbains

Cet outil est conçu pour aider les bureaux extérieurs du HCR et leurs partenaires afin de leur permettre de cartographier les prestataires de services existants et les organisations communautaires dans les villes : celles qui travaillent avec les réfugiés et celles qui pourront travailler avec les réfugiés en leur fournissant des services ou autrement en jouant un rôle dans leur environnement de protection. L'outil est également destiné à aider les praticiens dans l'évaluation de la pertinence de ces acteurs comme des ressources ou des modèles d'orientation dans la réponse humanitaire et l'identification des types de soutien - information, formation, autorisation, répartition des coûts, etc. – dont ces acteurs auront probablement besoin pour jouer ce rôle. Certains acteurs locaux ne pourraient pas avoir la capacité de commencer à servir les réfugiés immédiatement, mais pourront faire partie d'une stratégie de protection à long terme, ou assurer le rôle de partage d'information ou de renforcement des capacités aux réfugiés ou aux prestataires de services aux réfugiés. Toutes ces informations et d'autres encore peuvent être trouvées dans l'Outil.

### Comment fonctionne l'Outil

La première partie de l'Outil concerne « Toutes les populations de réfugiés » et fournit des champs pour la cartographie des organisations au sein de la communauté d'accueil. Cette cartographie devrait être complète. Elle devrait inclure les programmes et services gérés par les acteurs suivants (cette liste est non exhaustive): les autorités municipales ou urbaines et les agences ; les agences nationales opérant dans la ville; les groupes de la société civile et les acteurs non gouvernementaux; les organisations communautaires; les acteurs humanitaires; les organisations internationales de développement ou d'autres agences des Nations Unies qui exécutent des projets dans la ville; et les acteurs du secteur privé ou des fondations pertinentes. Un espace est également réservé aux praticiens pour noter les obstacles actuels ou potentiels à la participation des réfugiés dans ces programmes. Certains obstacles peuvent dépendre du réfugié, tels que la distance qu'ils devraient parcourir pour avoir accès à un service particulier, ou le coût des transports publics pour s'y rendre. D'autres obstacles peuvent dépendre du prestataire de services,

tels que la répartition des coûts afin de servir les réfugiés ou les barrières linguistiques qui entraveraient leur engagement, ou même les préjugés personnels contre les réfugiés.

Les autres sections de l'outil sont adaptés pour les différentes sous-populations de réfugiés à risque : les femmes, les personnes LGBTI, les personnes handicapées, les enfants et les adolescents, les réfugiés impliqués dans le travail du sexe, les survivants de sexe masculin et les personnes âgées. Un espace supplémentaire est disponible afin de noter l'intérêt et l'expertise d'une organisation locale au service d'un sous-groupe de réfugiés en particulier. Bien que certains acteurs pourraient donc être cartographiés deux fois ou plus - une fois sous la rubrique « Toutes les populations » et encore pour les populations spécifiques clés - ce qui est essentiel pour s'assurer que les groupes vulnérables sont orientés vers des organisations qui ont les connaissances, la formation à la sensibilité et les compétences nécessaires pour les servir ou leur offrir le soutien par les pairs.

La réalisation de cette cartographie permettra aux acteurs humanitaires d'avoir une image plus précise et complète des lacunes existantes dans la prestation de services et la protection des réfugiés. Elle permettra également de générer des informations sur les types de liens à construire ou renforcer avec les acteurs de la communauté d'accueil afin de combler ces lacunes. Une fois que la cartographie est terminée, elle permettra également aux acteurs humanitaires de savoir où ils pourraient concentrer ou prioriser leurs efforts de sensibilisation, vu la nature d'une lacune en particulier et les ressources de la communauté d'accueil.

### Conseils pour l'utilisation de l'Outil

Cet outil est destiné à être utilisé par des acteurs humanitaires sur le terrain, y compris le personnel du HCR et ses partenaires. Même si une personne du personnel désigné sera responsable de la gestion du document - comme un agent de protection, agent des services communautaires ou coordonnateur du programme - l'information qui alimente l'outil peut et devrait provenir de sources diverses. Les deux plus importantes sources pour un début sont (1) les réfugiés urbains eux-mêmes, y compris les réfugiés de chacun des sous-groupes pertinents, et (2) les gestionnaires de cas, les conseillers et les autres personnes qui interagissent avec les réfugiés au quotidien. Tous les acteurs humanitaires en milieux urbains, peu importe le secteur, devraient être invités à partager leurs connaissances. L'idée est de mettre en commun, en un seul endroit, toute information existant actuellement sur l'endroit où les réfugiés se rendent pour les services et le soutien ; les types et la qualité des services auxquels ils ont accès ; et les liens potentiels à explorer davantage.

Les organisations de la communauté d'accueil devraient également être directement consultées, et les informations qu'elles donnent devraient être saisies dans les champs appropriés. Cependant, cet outil n'est pas destiné à être utilisé comme un guide d'entretien avec les acteurs de la communauté d'accueil. Plutôt que de demander si une organisation de la communauté d'accueil « est au service » d'un groupe particulier, par exemple, il serait plus utile de se demander si les membres d'un groupe particulier « franchissent le seuil de leurs portes », ou participent à leurs activités. En outre, lorsqu'une organisation prétend ne pas être au service d'une sous-population en particulier, telle que les LGBTI ou les personnes handicapées, l'enregistrement de cette information dans l'outil ne devrait pas être considéré comme une approbation implicite d'une

telle exclusion. En tant qu'acteurs humanitaires, nous cherchons à promouvoir l'inclusion et l'intégration autant que possible, notamment lorsque cela est prescrit par les principes humanitaires et les instruments relatifs aux droits de l'homme en vigueur. Mais l'objectif immédiat de cet outil particulier est de prendre un « instantané » de la personne qui fournit actuellement les services et du soutien aux réfugiés, et qui, au sein de la communauté d'accueil, pourrait éventuellement devenir un partenaire en matière de protection urbaine et prévention de la VBG, que ce soit pour tous les réfugiés ou les sous-populations cibles.

Utiliser les formulaires suivants pour enregistrer les données. Si vous avez besoin de plus d'espace, utiliser un papier supplémentaire avec les numéros de référence sur le formulaire pour une référence croisée.

1. Prestataires de services : TOUTES les populations de réfugiés urbains					
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Qui desservent-ils ?	Les barrières existantes ou éventuelles à l'inclusion <sup>2</sup> des réfugiés	Notes
		Prendre note du/des lieu (x) au sein de la ville et leur proximité aux quartiers des réfugiés.	Est-ce que les personnes des groupes suivants utilisent leurs services ou participent à leurs activités : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réfugiés ou seulement la communauté d'accueil</li> <li>• Les femmes</li> <li>• Les hommes</li> <li>• Les enfants &amp; adolescents surtout les adolescentes</li> <li>• LGBTI</li> <li>• Les personnes handicapées</li> <li>• Les travailleuses de sexe</li> <li>• Les survivants de sexe masculin</li> <li>• Les personnes âgées</li> </ul>		Inclure les informations sur comment les activités de l'organisation sont pertinentes à la prévention de la VBG et l'atténuation du risque de VBG.  Inclure les coordonnées du point focal.
1A	<b>Emploi et moyens de subsistance</b> (ex. : placement, formation professionnelle, microfinance et transfert d'argent, les groupes d'épargne)				

<sup>2</sup> Les barrières peuvent être d'un point de vue du réfugié ET d'un point de vue du prestataire du service. Exemples de barrières pour les réfugiés : les frais de transport ; la peur ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés. Exemples de barrières pour les prestataires de services : les informations et les ressources dont ils auront besoin pour étendre leurs activités aux communautés des réfugiés telles que : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la sensibilisation sur les questions relatives aux réfugiés ; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

**1. Prestataires de services : TOUTES les populations de réfugiés urbains (suite)**

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Qui desservent-ils ?	Les barrières à l'inclusion des réfugiés	Notes
1B	<b>Santé</b> (ex. : hôpitaux, cliniques publiques, cliniques privées, cliniques mobiles, prestataires de services en santé sexuelle et reproductive)				
1C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : groupes de soutien par les pairs et groupes d'entraide, travailleurs sociaux, conseillers)				
1D	<b>Education</b> (ex. : crèches, cours de rattrapage, cours d'alphabétisation, formations professionnelles)				
<b>Notes supplémentaires :</b>					







2. Prestataires de services : Les femmes réfugiées (suite)					
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Qui desservent-ils ?	Les barrières à l'inclusion des réfugiés	Notes
2B	<b>Santé</b> (ex. : hôpitaux, cliniques publiques, cliniques privées, cliniques mobiles, prestataires de services en santé sexuelle et reproductive)				
2C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : groupes de soutien des femmes)				
2D	<b>Education</b> (ex. gestion des cas de VBG et conseil, unités spéciales de la police, abris pour femmes, soutien juridique)				
<b>Notes supplémentaires :</b>					

## 2. Prestataires de services : Les femmes réfugiées (suite)

2. Prestataires de services : Les femmes réfugiées (suite)					
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Qui desservent-ils ?	Les barrières à l'inclusion des réfugiés	Notes
2E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. : gestion des cas de VBG, police spéciale, abris temporaires, soutien juridique)				
<b>Notes supplémentaires :</b>					

### 3. Prestataires de services : Les réfugiés LGBTI

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
		<p><b>Y compris :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce que l'organisation est dirigée par les personnes LGBTI ?</li> <li>• Les lieux au sein de la ville à proximité des quartiers des réfugiés</li> <li>• Noter si les services sont actuellement utilisés par les réfugiés LGBTI ou par les personnes LGBTI membres de la communauté d'accueil ou des deux</li> <li>• Dans la mesure où les personnes LGBTI ont accès aux services ou participent aux activités, noter si cela inclut les L, G, B, T, et/ou I</li> <li>• Les efforts actuels d'inclusion des réfugiés LGBTI</li> </ul>	<p><b>Y compris :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité et l'intérêt à servir les réfugiés LGBTI</li> <li>• Formation ou expertise sur les questions relatives aux L, G, B, T et/ou I</li> <li>• Barrières à l'inclusion ou la conduite de la sensibilisation à l'endroit des réfugiés LGBTI <sup>5</sup></li> <li>• Barrières à l'accès et la participation<sup>6</sup> des réfugiés LGBTI</li> <li>• Potentiel comme nouveaux modèles d'orientation pour les réfugiés LGBTI ou les partenaires dans les efforts de protection des personnes LGBTI</li> <li>• Coordonnées du point focal</li> </ul>
3A	<b>Emploi et moyen de subsistance</b> (ex. : programmes de placement et de formation qui sont ouverts aux, destinés aux réfugiés LGBTI)		
3B	<b>Santé</b> (ex. : préciser les prestataires conviviaux des LGBTI, les cliniques de santé transsexuelle, les docteurs conviviaux des enfants intersexués)		

Continue sur la page suivante

<sup>5</sup> Les éventuelles barrières à l'inclusion des réfugiés LGBTI comprennent : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la sensibilisation sur les questions d'inclusion des réfugiés et/ou questions des LGBTI; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

<sup>6</sup> Les éventuelles barrières à l'accès des réfugiés LGBTI comprennent : les frais et les risques du transport ; la peur de la discrimination ou de la stigmatisation ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés.

3. Prestataires de services : Les réfugiés LGBTI (suite)			
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
3C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : Organisations des droits humains pour les LGBTI, groupes de soutien pour les LGBTI, espaces sûrs pour les LGBTI)		
3D	<b>Education</b> (ex. : les écoles qui sont conviviales des LGBTI, des programmes parascolaires pour les jeunes LGBTI)		
3E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. gestion des cas de VBG et conseil, abris conviviaux pour les LGBTI, assistance juridique conviviale pour les LGBTI)		
<b>Notes supplémentaires :</b>			

## 4. Prestataires de services : Les personnes handicapées

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
		<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce une organisation représentant les personnes handicapées (une OPH) ou un prestataire de service aux personnes handicapées ? <sup>7</sup></li> <li>• A quels groupes de personnes handicapées rendent-ils des services ? (Ex. : les personnes ayant des déficiences physiques, intellectuelles, visuelles, auditives, ou mentales)</li> <li>• Est-ce qu'ils offrent les services aux réfugiés ou uniquement aux membres de la communauté d'accueil ?</li> <li>• Les politiques ou pratiques actuelles sur l'égalité des sexes et la prévention des abus sexuels et l'exploitation</li> <li>• Proximité avec les quartiers des réfugiés</li> </ul>	<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité et l'intérêt à servir les réfugiés handicapés</li> <li>• Formation ou expertise sur l'intégration de la protection, l'identification sécurisée et l'orientation des survivants de VBG</li> <li>• Barrières à l'inclusion ou la conduite de la sensibilisation à l'endroit des réfugiés handicapés <sup>8</sup></li> <li>• Barrières à l'accès et la participation des réfugiés handicapés aux activités <sup>9</sup></li> <li>• Potentiel comme nouveau modèle d'orientation pour les réfugiés handicapés pour la prévention et l'atténuation des risques de VBG (pas gestion de cas de VBG)</li> <li>• Coordonnées du point focal</li> </ul>
4A	<b>Emploi et moyen de subsistance</b> (ex. : programmes de placement et de formation qui sont ouverts aux, destinés aux personnes handicapées)		
4B	<b>Santé</b> (ex. : prestataires en matière de santé pour personnes handicapées et les prestataires accessibles aux personnes handicapées, spécialistes pour la santé et la réadaptation des personnes handicapées ; la fourniture des aides et dispositifs)		

<sup>7</sup> Les OPH sont souvent créées et dirigées par les personnes handicapées – elles cherchent à renforcer la voix des personnes handicapées dans toutes les sphères de la vie communautaire. Ils identifient les besoins, expriment des points de vue sur les priorités, évaluent les services et militent pour le changement et la sensibilisation du public ([www.independentliving.org/docs5/RoleofOrgDisPeople.html](http://www.independentliving.org/docs5/RoleofOrgDisPeople.html).) Les prestataires de services aux personnes handicapées spécialisés dans la satisfaction des besoins des personnes handicapées grâce à la prestation des services tels que la santé, l'éducation, les services de moyens de subsistance et les programmes d'accès.

<sup>8</sup> Les éventuelles barrières à l'inclusion des réfugiés handicapés comprennent : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la sensibilisation sur les questions d'inclusion des réfugiés et/ou inclusion du handicap ; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

<sup>9</sup> Les éventuelles barrières à l'accès des réfugiés comprennent : les frais et les risques du transport ; la peur de la discrimination ou de la stigmatisation ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

4. Prestataires de services : Les personnes handicapées (suite)			
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
4C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. :groupes de soutien par les pairs et/ou groupes d'entraide ; espaces sûrs et activités des centres communautaires inclusifs des adultes et jeunes handicapés)		
4D	<b>Education</b> (ex. : les écoles qui sont conviviales du handicap ou priorisent l'inclusion du handicap)		
4E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. partenariats et orientation vers les agences de gestion des cas de VBG, abris conviviaux pour personnes handicapées, assistance juridique pour personnes handicapées)		
<b>Notes supplémentaires :</b>			

## 5. Prestataires de services : Les enfants et adolescents

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
		<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce qu'ils offrent des services aux réfugiés enfants et adolescents ?</li> <li>Quels sont leurs âges ?</li> <li>Proximité avec les quartiers des réfugiés et des écoles</li> <li>Est-ce que tous leurs programmes couvrent les garçons et les filles ou ont-ils des programmes particuliers conçus pour les adolescents ou les adolescentes ?</li> </ul>	<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité et l'intérêt à servir les réfugiés enfants et adolescents</li> <li>Formation ou expertise dans la prestation de services aux réfugiés, enfants et adolescents, surtout les adolescentes</li> <li>Barrières à l'inclusion ou la conduite de la sensibilisation à l'endroit des réfugiés enfants et adolescents (surtout les adolescentes)<sup>9</sup></li> <li>Barrières à l'accès aux services et la participation des réfugiés enfants et adolescents aux activités (surtout les adolescentes)<sup>10</sup></li> <li>Barrières à la participation des réfugiés enfants et adolescents</li> <li>Potentiel comme nouveau modèle d'orientation pour les réfugiés enfants et adolescents pour la prévention et l'atténuation des risques de VBG (surtout pour les adolescentes)</li> <li>Coordonnées du point focal</li> </ul>
5A	<b>Emploi et moyen de subsistance</b> (ex. : programmes qui couvrent les enfants de rue ou les enfants et adolescents travailleurs)		
5B	<b>Santé</b> (ex. : fournisseurs de soins primaires ; cliniques qui servent les adolescents et font des formations sur l'éducation sexuelle ; sensibilisation des adolescentes sur la SSR)		

<sup>10</sup> Les éventuelles barrières à l'inclusion des enfants et adolescents réfugiés comprennent : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la sensibilisation sur les questions d'inclusion des réfugiés ; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

<sup>11</sup> Les éventuelles barrières à l'accès des réfugiés comprennent : les frais et les risques du transport ; la peur de la discrimination ou de la stigmatisation ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés.

5. Prestataires de services : Les enfants et adolescents (suite)			
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
5C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : groupes de soutien par les pairs ; activités des centres communautaires, programmes parascolaires pour les enfants et adolescents, les espaces sûrs pour les adolescentes)		
5D	<b>Education</b> (ex. : crèches, cours de rattrapage, écoles primaires, et écoles secondaires qui accueillent les enfants et adolescents réfugiés)		
5E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. : partenariats et orientations pour la gestion des cas de VBG ; abris conviviaux pour les enfants, assistance juridique)		
<b>Notes supplémentaires :</b>			



## 6. Prestataires de services : Les réfugiés impliqués dans le travail du sexe <sup>12</sup>

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
		<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Y a-t-il une organisation dirigée par une travailleuse de sexe ?</li> <li>Est-ce qu'elle est au service des réfugiés qui sont impliqués dans le travail du sexe ?</li> <li>Est-ce que les services sont gratuits et confidentiels ?</li> <li>Ont-elles des politiques ou lignes directrices sur la réduction des préjudices ?</li> <li>Lieu et proximité avec les quartiers des réfugiés</li> </ul>	<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité et l'intérêt à servir les réfugiés qui font le travail du sexe</li> <li>Formation ou expertise dans la prestation de services aux travailleuses du sexe, connaissance des droits des travailleuses du sexe et des outils et directives pertinentes</li> <li>Barrières à l'inclusion ou la conduite de la sensibilisation à l'endroit des réfugiés qui font le travail du sexe <sup>13</sup></li> <li>Barrières à l'accès aux services des réfugiés qui font le travail du sexe<sup>14</sup></li> <li>Barrières à la participation des réfugiés enfants et adolescents</li> <li>Potentiel comme nouveau modèle d'orientation pour les réfugiés impliqués dans le travail du sexe</li> <li>Coordonnées du point focal</li> </ul>
6A	<b>Emploi et moyen de subsistance</b> (ex. : organisations des travailleuses de sexe, programmes de moyens de subsistance alternatifs ou supplémentaires, formations à la protection)		
6B	<b>Santé</b> (ex. : cliniques conviviales des travailleuses de sexe, dépistage des IST et cliniques mobiles, ateliers de formation sur le santé sexuelle)		

<sup>12</sup> « Le travail du sexe » est défini ici comme une relation sexuelle consentie entre des adultes. « Les travailleuses du sexe » sont des « adultes et des jeunes (18 ans et plus) de sexe féminin ou masculin et transsexuels qui reçoivent de l'argent ou des biens en échange de services sexuels, soit régulièrement soit occasionnellement » Organisation Mondiale pour la Santé, et al. Mettre en œuvre des programmes complets de VIH/IST auprès des travailleuses du sexe (2013) (citation interne omise) disponible sur le [www.who.int/hiv/pub/sti/sex\\_worker\\_implementation/en](http://www.who.int/hiv/pub/sti/sex_worker_implementation/en)

<sup>13</sup> Les éventuelles barrières à l'inclusion réfugiés impliqués dans le travail du sexe : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la sensibilisation sur les questions d'inclusion des réfugiés et/ou des droits des travailleuses de sexe ; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

<sup>14</sup> Les éventuelles barrières à l'accès des réfugiées travailleuses de sexe comprennent : les frais et les risques du transport ; la peur de la discrimination ou de la stigmatisation ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés.

### 6. Prestataires de services : Les réfugiés impliqués dans le travail du sexe (suite)

6. Prestataires de services : Les réfugiés impliqués dans le travail du sexe (suite)			
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
6C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : groupes de soutien par les pairs)		
6D	<b>Education</b> (l'éducation par les pairs)		
6E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. : gestion des cas de VBG ; unités spéciales de la police, abris conviviaux pour les femmes, assistance juridique)		
<b>Notes supplémentaires :</b>			

## 7. Prestataires de services : Les survivants de sexe masculin

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
		<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Est-ce qu'ils rendent des services aux survivants de sexe masculin ?</li> <li>Par quel moyen ces survivants de sexe masculin ont-ils pris connaissance de ces services ?</li> <li>Est-ce qu'ils rendent des services aux réfugiés ?</li> <li>Lieu et proximité avec les quartiers des réfugiés</li> </ul>	<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>La capacité et l'intérêt à servir les réfugiés qui sont des survivants de sexe masculin</li> <li>Formation ou expertise et compétences dans la prestation de services aux survivants de sexe masculin.</li> <li>Barrières à l'inclusion ou la conduite de la sensibilisation à l'endroit des réfugiés qui sont des survivants de sexe masculin<sup>15</sup></li> <li>Barrières à l'accès aux services et à la participation aux activités des réfugiés qui sont des survivants de sexe masculin<sup>16</sup></li> <li>Potentiel comme nouveau modèle d'orientation pour les réfugiés qui sont des survivants de sexe masculin.</li> <li>Coordonnées du point focal</li> </ul>
7A	<b>Emploi et moyen de subsistance</b> (ex. : programmes de subvention ou de placement et programmes de formation)		
7B	<b>Santé</b> (ex. : Fournisseurs des soins de santé et les professionnels de la santé disposant de compétences techniques pour traiter les blessures fréquentes chez les survivants de sexe masculin ; sources de financement disponibles pour les interventions chirurgicales obligatoires et d'autres besoins élémentaires en santé.)		

Continue sur la page suivante

<sup>15</sup> Les éventuelles barrières à l'inclusion réfugiés qui sont des survivants de sexe masculin : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la formation sur la prestation de services aux survivants de sexe masculin et/ou des réfugiés ; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

<sup>16</sup> Les éventuelles barrières à l'accès des réfugiés qui sont des survivants de sexe masculin comprennent : les frais et les risques du transport ; la peur de la discrimination ou de la stigmatisation ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés.

7. Prestataires de services : Les survivants de sexe masculin (suite)			
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
7C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : groupes de soutien par les pairs, surtout des travailleurs sociaux formés)		
7D	<b>Education</b> (formation professionnelle ou des programmes de placement qui sont adaptés aux survivants de sexe masculin)		
7E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. : gestion des cas de VBG ; abris pour les hommes, assistance juridique sensible)		
<b>Notes supplémentaires :</b>			

## 8. Prestataires de services : Les personnes âgées

N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
		<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Est-ce qu'ils rendent des services aux personnes âgées ?</li> <li>• Est-ce qu'ils rendent des services aux réfugiés ?</li> <li>• Les services sont-ils gratuits ?</li> <li>• Lieu et proximité avec les quartiers des réfugiés</li> <li>• Est-ce que les services et programmes sont mixtes pour les hommes et femmes âgées ou y a-t-il des programmes destinés uniquement aux femmes ?</li> </ul>	<b>Y compris :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La capacité et l'intérêt à servir et inclure les réfugiés âgés</li> <li>• Formation ou expertise dans la prestation de services et l'inclusion des personnes âgées.</li> <li>• Barrières à l'accès aux services et la participation des réfugiés aux activités <sup>17</sup></li> <li>• Barrières à l'accès aux services et à la participation des personnes âgées <sup>18</sup></li> <li>• Potentiel comme nouveau modèle d'orientation pour les réfugiés âgés pour la prévention et l'atténuation des risques de VBG.</li> <li>• Coordonnées du point focal</li> </ul>
8A	<b>Emploi et moyen de subsistance</b> (ex. : programmes d'assistance sociale pour les personnes âgées ; programmes de placement et de formation pour les personnes âgées.)		
8B	<b>Santé</b> (ex. : Fournisseurs des soins de santé pour personnes âgées et maisons de retraite pour personnes âgées.)		

Continue sur la page suivante

15 Les éventuelles barrières à l'inclusion réfugiés âgés : le manque de fonds ou la nécessité de répartition des coûts ; la nécessité d'avoir plus d'informations et la formation sur la prestation de services aux personnes âgées et/ou des réfugiés ; le besoin des interprètes ; le besoin de renforcement de capacités ; la nécessité d'avoir l'autorisation du gouvernement.

16 Les éventuelles barrières à l'accès des réfugiés âgés comprennent : les frais et les risques du transport ; la peur de la discrimination ou de la stigmatisation ; la désinformation ; les droits d'entrée ; la langue ; la distance depuis les quartiers des réfugiés.

8. Prestataires de services : Les personnes âgées (suite)			
N° de Réf.	Nom du prestataire de service	Services, programmes & activités fournis	Notes
8C	<b>Soutien social et psychosocial</b> (ex. : groupes de soutien par les pairs, clubs sociaux, ou les activités des centres communautaires pour personnes âgées)		
8D	<b>Education</b> (ex. : langage convivial aux personnes âgées ou des programmes de compétences professionnelles)		
8E	<b>Prévention et réponse à la VBG</b> (ex. : gestion des cas de VBG ; abris conviviaux pour personnes âgées)		
<b>Notes supplémentaires :</b>			



La Commission des Femmes pour les Réfugiés améliore les vies et protège les droits des femmes, des enfants et des jeunes déplacés par les conflits et les crises. Nous étudions leurs besoins, identifions des solutions et plaidons pour les programmes et les politiques permettant de renforcer leur résilience et de produire un changement au sein des pratiques d'aide humanitaire.

Women's Refugee Commission  
15 W. 37th Street  
New York, NY 10018  
USA

+1.212.551.3115  
[info@wrcommission.org](mailto:info@wrcommission.org)  
[womensrefugeecommission.org](http://womensrefugeecommission.org)

Février 2017